

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 79 (1953)
Heft: 23

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

graves tant au point de vue de l'organisation que de l'expression architecturale.

Au troisième tour sont éliminés deux projets.

Les sept projets restant en présence sont examinés de façon détaillée avec rédaction d'une critique basée sur les critères suivants :

1. Situation, aménagement des abords, entrée.
2. Organisation des services au rez-de-chaussée.
3. Sous-sol.
4. Les étages.
5. Architecture.
6. Economie du projet.

Le jury procède ensuite au classement des projets et fixe le montant des prix comme suit :

- | | |
|-----------------------|-----------------------------|
| 1 ^{er} prix, | projet « 14 141 », 4200 fr. |
| 2 ^e prix | » « Valère », 4000 fr. |
| 3 ^e prix | » « Les Cèdres, 3800 fr. |
| 4 ^e prix | » « Agio », 2200 fr. |
| 5 ^e prix | » « Floréal », 2000 fr. |
| 6 ^e prix | » « Planta », 1800 fr. |

Il libelle ensuite les conclusions de ses délibérations :

« Quoique la qualité des projets présentés soit satisfaisante, le concours a démontré qu'aucun projet ne peut être réalisé sans d'importantes modifications. Le jury déclare que les qualités du projet classé en premier rang ne sont pas suffisantes pour justifier l'attribution du mandat d'exécution à son auteur.

Ce projet a été classé au premier rang parce que sa conception générale est la meilleure et que seul il propose une solution intéressante et facilement réalisable au point de vue de l'urbanisme.

Le jury conseille à la Direction de la Banque cantonale du Valais de demander une nouvelle étude basée sur le même programme à chacun des auteurs des projets classés au premier, deuxième et troisième rang.

Ces études, qui seront signées, devront tenir compte des critiques formulées dans le rapport du jury.

Une délégation du jury orientera, d'une façon plus approfondie, les trois architectes invités.

Ces études seront rémunérées et soumises au même jury, qui les jugera selon les principes de la S.I.A., et qui fera une proposition définitive pour l'attribution du mandat d'exécution. »¹

L'ouverture des enveloppes donne les résultats suivants :

- | | |
|-----------------------|---|
| 1 ^{er} prix, | M. Raymond Zurbriggen, architecte S.I.A., à Sion. |
| 2 ^e prix, | M. André Perraudin, architecte S.I.A., à Sion. |
| 3 ^e prix, | M. Jean Suter, architecte, à Sion. |
| 4 ^e prix, | MM. M. et D. Burgener, architectes S.I.A., à Sierre ; collaborateur : I. Stülz. |
| 5 ^e prix, | M. André Bornet, architecte, à Nendaz. |
| 6 ^e prix, | MM. F. Grünwald et Besmer, architectes, à Brigue. |

¹ Voir pages 450 et suivantes du présent numéro.

LES CONGRÈS

Union internationale des architectes

III^e Congrès

IV^e Assemblée

Lisbonne, 20 septembre 1953

C'est dans la capitale portugaise, parée de toutes les somptuosités d'un été finissant, que ces deux manifestations se sont déroulées. L'une comme l'autre aura été riche en décisions particulièrement importantes où s'affirme toujours mieux la cohésion des architectes du monde entier.

Europe occidentale, Europe de l'Est, pays du Proche et du Moyen-Orient, Amérique du Nord, Amérique latine, trente-cinq pays de toutes les régions du globe étaient présents à ces débats en attendant que s'y joignent bientôt la Thaïlande, les Philippines, le Japon... Fondée il y a tout juste cinq ans à Lausanne, l'Union internationale des architectes a atteint en peu de temps une universalité dont aucune organisation comparable ne peut se vanter. Certes, l'U.I.A. doit une part de ce succès et du succès de ce congrès au secrétariat efficace qu'elle a mis sur pied et aux sections nationales qui l'épaulent largement, mais cette unanimité et ces succès sont beaucoup plus le résultat de la prise de conscience par les architectes de la grandeur de leur rôle social dans le monde qui lentement s'organise en même temps que la domination de l'homme sur la technique devient une réalité.

Précédés d'une remarquable conférence du président de l'U.I.A., Sir Patrick Abercrombie, qui sous le titre

« L'architecture à la croisée des chemins » exprimait cette même notion de responsabilité de l'architecte et qui ouvrait sur le sujet des discussions d'un niveau particulièrement élevé, les débats proposés aux différents groupes de travail du congrès étaient centrés sur ces problèmes cruciaux :

Formation de l'architecte ; évolution de sa position sociale ; relations entre l'architecte et les industriels, les ingénieurs, les artistes ; définition de l'urbaniste, etc.

Sur chacun de ces thèmes les groupes délibérèrent quatre jours durant et préparèrent les résolutions qu'on lira dans le prochain *Bulletin S.I.A.* et qui toutes furent adoptées à l'unanimité. Sans apporter encore de conclusions précises, elles marquent un pas décisif en affirmant la volonté de l'U.I.A. d'entreprendre ou de poursuivre l'étude des tâches suivantes :

- Réforme générale et coordination de l'enseignement de l'architecture.
- Elaboration d'un statut de l'architecte.
- Etude des conditions de travail des architectes dans la construction industrialisée et de la répercussion de ces conditions sur le statut professionnel.
- Etablissement d'accords fixant les attributions propres à la profession d'architecte et celle d'ingénieur.
- Etablissement des bases d'une étroite collaboration avec les artistes.
- Définition des tâches devant incomber à l'architecte dans les plans d'urbanisme.

Parallèlement, le congrès a abordé l'étude d'un certain nombre de problèmes concrets particulièrement actuels se fondant sur des travaux préliminaires établis par les commissions de l'U.I.A. ou par différentes personnalités. Il a notamment :

(Voir suite texte page 453).